

Informations de la CFMP **85^e séance plénière du 20 juin 2012**

➤ Départ de Fritz Winkelmann

Les membres de la CFMP prennent acte du départ de Fritz Winkelmann, qui assumera de nouvelles fonctions dans l'économie privée dès le 15 juillet 2012. Ils le remercient de son engagement en faveur de la maturité professionnelle. Son successeur sera lui aussi un représentant des cantons.

➤ Discussion préalable concernant les procédures de reconnaissance lors de la séance de bureau

A l'avenir, les rapports finaux et les rapports en vue de la levée des réserves qui seront à l'ordre du jour des séances plénières devront parvenir au secrétariat de la CFMP au minimum 10 jours avant la séance de bureau (prochaine séance : 29 août 2012). C'est lors de la séance de bureau qu'il sera décidé si ces rapports pourront faire l'objet de discussions lors de la séance plénière ou s'ils doivent éventuellement être retravaillés.

➤ Elaboration du PEC MP ; état des travaux, prochaines étapes

L'attention des membres de la CFMP est attirée sur le fait que des questions en lien avec le PEC MP peuvent être soumises au secrétariat de la CFMP. Ces questions sont regroupées, traitées et, si elles présentent un intérêt général, publiées sur le site internet de l'OFFT, à la rubrique PEC MP, FAQ. L'OFFT n'établira pas de dossier global pour la mise en œuvre du PEC MP dans les plans d'études des écoles pour les filières de formation reconnues. La CFMP élaborera d'ici à la fin de l'année une brève aide à la mise en œuvre portant sur les contenus devant obligatoirement apparaître dans un plan d'études.

➤ Discussion et approbation de la nouvelle version du règlement interne de la CFMP

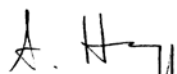
En raison de la révision de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) et de l'ordonnance afférente (OLOGA), une adaptation du règlement interne de la CFMP est nécessaire. Cette adaptation sera également l'occasion d'améliorer la lisibilité et de revoir la définition des organes afin de fixer de manière plus claire et plus précise les compétences de chacun. Le règlement interne remanié est discuté et approuvé.

➤ Procédures de reconnaissance des filières de formation de la maturité professionnelle

La CFMP statue sur quatre procédures de reconnaissance en deuxième lecture et sur une levée de réserves.

Prochaine séance de la commission : 7 septembre 2012

Rédaction:



Anette Hegg, responsable du secrétariat de la CFMP